

vaste entreprise commerciale qui mouerait le même blé qui nous. Nous avons réalisé des progrès intéressants dans ce domaine. Nous essayons d'obtenir les mêmes résultats que les grandes meuneries.

M. McINTOSH: Est-ce que M. Southam a obtenu une réponse à sa question au sujet de l'élevateur de Moose-Jaw qui a une capacité de 5,500,000 boisseaux et qui n'en a reçu que 255,000, alors que l'élevateur de Saskatoon, qui a la même capacité, a reçu plus de deux millions de boisseaux? Cela paraît à la page 58.

M. BAXTER: Je crois que j'ai répondu à cette question quand j'ai dit que l'élevateur de Moose-Jaw était plein de grain au commencement de la campagne agricole. C'est le grain de la Commission du blé qui est dans cet entrepôt. C'est elle qui a décidé que ce grain y resterait et qu'on en expédierait d'ailleurs. L'élevateur de Saskatoon s'est livré à ce qu'on pourrait appeler le commerce normal du grain, quand on pense à un élevateur terminus. La manutention de 255,000 boisseaux à Moose-Jaw n'était qu'un service rendu aux chemins de fer et aux expéditeurs. Il y avait une défectuosité de wagon (du coulage ou autre chose du genre) et il a fallu décharger le grain à l'élevateur et le recharger. Il n'y a pas eu de manutention proprement dite.

M. HORNER (*Acadia*): A ce propos, je remarque, dans le tableau de la page 58, qu'il s'agit de deux élevateurs qui ont la même capacité; au mois d'août 1957, l'élevateur de Moose-Jaw était rempli alors que celui de Saskatoon avait trois millions de boisseaux, c'est-à-dire qu'il n'était rempli qu'aux deux tiers. Les livraisons nettes de grain à ces élevateurs ont été de 255,000 à Moose-Jaw et de deux millions et quelques centaines à Saskatoon. Les expéditions nettes se sont élevées à 255,000 à Moose-Jaw et à deux millions à Saskatoon. Il me semble que l'élevateur de Moose-Jaw est resté inactif et que la manutention du grain s'est accrue considérablement à Saskatoon.

M. LOPTSON: Avez-vous dit que l'élevateur de Moose-Jaw était plein?

M. HORNER (*Acadia*): L'élevateur de Moose-Jaw est resté inactif. Il n'y a eu aucune livraison, ni expédition.

M. LOPTSON: C'est exact. C'est une question qui relève de la Commission du blé.

M. HORNER (*Acadia*): Je m'en rends compte; mais nous avons commencé à étudier ce tableau et j'ai pensé que nous pourrions éclaircir cette question.

M. KORCHINSKI: Quelles sont les méthodes que la Commission emploie pour réunir les renseignements nécessaires à l'établissement d'une carte sur les protéines?

M. IRVINE: Les renseignements sur lesquels notre carte sur les protéines est fondée sont le résultat de la collection d'échantillons dont j'ai parlé et qui servent à établir le pourcentage des diverses classes d'une récolte particulière.

Ces échantillons nous sont fournis par les exploitants d'élevateurs des trois provinces des Prairies et nous pesons le nombre d'échantillons de chaque endroit, car ils se rapportent au montant de blé récolté dans chaque endroit en particulier.

M. KORCHINSKI: J'aurais une dernière question à poser. Lorsque les inspecteurs de grain font l'échantillonnage, est-ce qu'ils savent de quel élevateur vient le grain?

M. FRASER: Je regrette, mais je n'ai pas compris votre question.